

**Délibération du Conseil Municipal****D.2021.01.21- 03****ACTE : 7.5.1.****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 21 janvier à 19h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaients présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, NEGRE  
MRS BAÏADA, BADO, M. CAM, M GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME BOURCIER A MME BASSO-GUICHARD

Excusé / Absent : M. MERIC

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 14/01/2021

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 14

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ESPACE POINT DE VUE**

Vu la circulaire du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 18 novembre 2020

Vu la circulaire de M. Le préfet de Région du 07décembre 2020

Vu le courrier de la préfecture de Tarn et Garonne en date du 24 décembre 2020

Vu les articles L 2334-42 et suivants du CGCT

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'État, dans le cadre des Dotations au Soutien à l'Investissement Local et notamment avec le plan de relance pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, souhaite aider les collectivités à réduire leur facture énergétique.

Monsieur le Maire explique que l'Espace Point de Vue est un bâtiment médiéval en pierre en cœur de village, complètement dépourvu d'isolation. Le changement des menuiseries, très anciennes, permettrait de réduire les déperditions thermiques. Il s'agirait du remplacement de fenêtres bois simple vitrage par des menuiseries bois double vitrage, et du changement des portes, le tout en accord avec l'UDAP (Bâtiments de France).

Nous souhaiterions également mettre en place une isolation de la toiture (en rampant de combles), ce qui permettrait de gagner en confort, et de diminuer considérablement consommation d'énergie et émissions de CO2.

Enfin, le bâtiment ne dispose pour l'heure d'aucun moyen de chauffage hormis de petits radiateurs électriques d'appoint, il s'agirait d'y installer une pompe à chaleur.

L'enveloppe nécessaire pour diminuer la facture énergétique s'élève à 77 259.48 € HT

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût des travaux HT =	77 259.48 €
Subvention demandée 80 % =	61 807.58 €
Autofinancement communal 20% =	15 451.90 €

Monsieur le Maire propose de demander une subvention pour la rénovation énergétique de la mairie au titre de la **D**otations au **S**outien à l'**I**nvestissement **L**ocal à l'État.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** : de demander une subvention à l'état pour la rénovation énergétique de l'Espace Point de Vue
- **ADOpte** : le plan de financement :
  - Coût des travaux HT = 77 259.48 €
  - Subvention demandée 80 % = 61 807.58 €
  - Autofinancement communal 20% = 15 451.90 €
- **CHARGE** : Monsieur le Maire d'effectuer toutes les formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

François LE MOING